

« Sans affection pas de confiance, sans confiance pas d'éducation. » Don Bosco

Le collège Saint Louis Saint Bruno sous tutelle des pères salésiens de Don Bosco souhaite faire émerger **les talents**, accompagner les élèves tout en respectant leurs **diversités**.

Entraide, espérance mais aussi **exigence** doivent conduire chaque jeune à gagner en **autonomie**, à s'ouvrir au monde et ainsi permettre sa **réussite** et son **épanouissement**.

La communauté éducative du collège croit dans **la capacité** de tout élève. Le collège Saint Louis Saint Bruno s'efforce d'être un lieu de vie où chacune et chacun pourra trouver **sa place**, s'épanouir et réussir.

Nous souhaitons développer chez chacune et chacun la capacité de raisonner, de réfléchir et de se réaliser en **autonomie**.

Nos **exigences** doivent permettre à chacune et chacun de donner le meilleur de lui-même en fonction de ses possibilités, de son rythme, et de son projet.

Des temps de rencontres, de célébrations, de réflexion sont proposés tout au long de l'année pour aider les jeunes à discerner et à s'éveiller à la **spiritualité**.

L'entrée au collège est une étape et un choix important. Pour vous aider dans cette démarche, je vous invite à parcourir **les différents projets, éducatif, pédagogique et pastoral**.

Je vous remercie de l'intérêt porté à notre établissement. Mon équipe et moi-même restons à votre écoute pour toutes questions ou informations complémentaires.

L.SEMELET, Cheffe d'établissement.



PROJET EDUCATIF

Le collège Saint Louis Saint Bruno est un **établissement d'enseignement secondaire** sous contrat d'association avec l'Etat qui participe au service de l'Education Nationale.

Le collège Saint Louis Saint Bruno est un établissement de l'Enseignement **Catholique** fondé par le Père André Coindre (tutelle des Frères du Sacré-Cœur) mais aujourd'hui sous tutelle des pères Salésiens de Don Bosco.

Il inscrit sa **pédagogie** dans le charisme de l'un et de l'autre, dans un **esprit de tolérance**, de **confiance** et **d'exigence**.

C'est un collège **ouvert au plus grand nombre** sans discrimination.

Il se donne pour mission **de permettre aux jeunes qui lui sont confiés de réussir leur scolarité afin de réaliser leur projet personnel**.

Il encourage l'élève à **acquérir une réelle autonomie dans un monde en perpétuelle mutation et à s'épanouir dans sa vie avec les autres**.

Il privilégie **le dialogue** entre les différentes parties de la Communauté éducative (élèves, parents, direction, enseignants, personnels administratifs, de service et d'éducation).

PROJET PEDAGOGIQUE

Le Collège Saint Louis Saint Bruno propose des horaires aménagés à tous les élèves.

Les élèves sportifs recrutés par les clubs partenaires peuvent s'adonner à leur passion tout en poursuivant leur cursus scolaire dans de bonnes conditions. Les autres élèves peuvent s'inscrire en aide au travail ou en atelier sportifs, culturels ou artistiques.

I/ Les classes spécifiques

Collège en 3 ans : ce cursus s'adresse à des jeunes dont le rythme et les capacités de travail sont supérieurs à la moyenne, par le niveau de réflexion, la rigueur et le sens de l'organisation.

Classes bilanques : Ce parcours s'adresse à des jeunes attirés par les langues et désireux d'étudier l'allemand et l'anglais dès la 6^{ème}.

II/ Travail-encadrement

Lorsqu'ils ne sont pas en cours, les élèves sont pris en charge par le responsable de niveau ou par un surveillant.

Les élèves ne peuvent pas sortir du collège entre 8h et 16h40 **sans autorisation écrite des parents** visée par le responsable de niveau.

Les présences sont contrôlées. Si une absence non justifiée est remarquée, les parents sont prévenus.

Les parents peuvent consulter les notes et l'agenda de leur enfant via l'environnement numérique de travail. (*Ecole Directe*)

Les parents sont informés des résultats à la fin de chaque période par l'envoi d'un bulletin.

III/ Les options proposées (après 13h45)

Option latin : Le collège propose ce cycle pour des élèves curieux de découvrir la langue et la civilisation latine.

Option euro allemand : le collège propose aux élèves qui ont commencé l'allemand en 6^{ème} un atelier complémentaire pour une approche originale de la langue et de la culture allemande.

Option anglais : le collège propose à des élèves motivés un atelier complémentaire pour une approche originale de la langue et de la culture. En 3^e, les élèves ont la possibilité de se préparer aux examens de Cambridge.

Option langue supplémentaire : cet apprentissage s'adresse à des élèves désireux d'enrichir leur bagage linguistique via le CNED (italien, russe...), les notes étant intégrées au bulletin.

Option sport de haut niveau : cette option est proposée à des élèves qui ont été sélectionnés par les encadrants des clubs partenaires avec le collège. Les entraînements ont lieu tous les jours sur les sites des clubs.

IV/ Activités (dès 13h45)

Dans le cadre des horaires aménagés, pour les élèves qui ne sont pas en cursus étude sport, le collège propose :

1/ une ETUDE SURVEILLEE

Tous les jours, les élèves ont la possibilité de travailler en autonomie dans une salle prévue à cet effet.

2/ une AIDE AUX DEVOIRS

Les élèves peuvent bénéficier d'heures **d'aide aux devoirs** encadrées par des enseignants.

3 / des ATELIERS

Le collège propose **des ateliers culturels, artistiques ou sportifs**, (dans le cadre de l'AS), qui changent chaque année en fonction des propositions des adultes.

4 / une GARDERIE

Uniquement pour les 6^{ème} les lundis, mardis et jeudis, entre 16h40 et 17h30 sur inscription. Places limitées.

Nos partenaires sportifs

Au-delà des horaires aménagés, nous tenons à tisser des liens avec les clubs qui nous confient leurs jeunes. Un référent sportif assure un suivi pour un meilleur accompagnement. Ce partenariat se traduit par une convention que nous avons signée avec les clubs sportifs suivants :

- ♦ [Aviron](#) Partenariat avec le Cercle de l'Aviron de Lyon et l'Aviron Club de Lyon Caluire
- ♦ [Badminton](#) Partenariat avec le BACL Y
- ♦ [Basket-ball](#) Partenariat avec la Ligue Régionale du Lyonnais et Basket Lyon CRO
- ♦ [BMX](#) Partenariat avec le club de BMX-VTT à Dardilly
- ♦ [Danse](#) Partenariat avec l'Académie de Ballet, le Ballet Etude Favre, l'Ecole Chorégraphique de Lyon, l'école de danse Acquaviva, Linda Jazz Danse, Mix Dance Energy, l'école de danse Pascale Courdioux, l'Espace Des Arts Chorégraphiques, les studios Academia, la Compagnie Hallet Eghayan, l'Ecole de Danse Elisabeth Moreaux, l'Académie de Danse Lyon 7^e et Lyon Dance Studios
- ♦ [Danse sur glace](#) Partenariat avec le club des Sports de Glace de Lyon
- ♦ [Equitation](#) Partenariat avec le Tournebride à Dardilly
- ♦ [Escalade](#) Partenariat avec le club La Dégaine de Dardilly et Lyon Escalade Sportive
- ♦ [Escrime](#) Partenariat avec la ligue d'Escrime
- ♦ [Football](#) Partenariat avec l'Olympique Lyonnais, le District du Rhône, le Caluire Foot Féminin 69 et le Caluire Sporting Club
- ♦ [Golf](#) Partenariat avec le UGOLF à Mionnay
- ♦ [Gymnastique](#) Partenariat avec le club des Lucioles, Lyon Gymnastique Rythmique, Gym Neuville, la JAAC Gym, la JAAC GR, Gym Trévoux et Lyon Gym Métropole
- ♦ [Hockey](#) Partenariat avec le FCL
- ♦ [Jiu Jitsu](#) Partenariat avec le club One Fight, Lyon 9e
- ♦ [Karaté](#) Partenariat avec le SHOTORYUDAN JAH-KARATE à Heyrieux
- ♦ [Natation](#) Partenariat avec l'Aqua Synchro Lyon, Lyon Natation, l'AS Caluire Natation et le Racing Club Bron Décines Natation
- ♦ [Plongeon](#) Partenariat avec le Lyon Plongeon Club
- ♦ [Rugby](#) Partenariat avec le Stade Métropolitain à Rillieux
- ♦ [Tennis](#) (Partenariat avec le F.C.L, le T.C.L. le Tennis Club La Pape, le Tennis Club Dardilly Champagne, le LOU Tennis, l'ASUL Tennis, le Tennis Club Charbonnières, l'AS Caluire Tennis, Tennis St Cyr et la Ligue de Tennis du Rhône)
- ♦ [Tennis de Table](#) (Partenariat avec l' AUVR de Rillieux-la-Pape et le Comité du Rhône)
- ♦ [Triathlon](#) Partenariat avec le Rillieux Triathlon

PROJET PASTORAL

Une pastorale ouverte à TOUS où chacun peut cheminer en toute liberté à la rencontre de Jésus Christ.

Pour porter ce projet, une responsable en pastorale scolaire aidée d'adultes bénévoles, d'un prêtre salésien et du prêtre de la paroisse.

Une pastorale qui relie, où chacun peut s'exprimer en toute simplicité.

La pastorale au collège Saint Louis Saint Bruno est l'affaire de TOUS.

Elle est conduite par une responsable en pastorale scolaire aidée d'adultes bénévoles, d'un prêtre référent et du prêtre de la paroisse.

Elle est proposée en sixième et en cinquième le vendredi de 11h à 12h une semaine sur deux et pour les quatrièmes et troisièmes, le vendredi de 12h à 13h une semaine sur deux.

Une EAP (équipe d'animation en pastorale) se réunit plusieurs fois dans l'année pour coordonner la pastorale de l'établissement en lien avec le prêtre référent.

Une pastorale ouverte à TOUS où chacun peut cheminer en toute liberté à la rencontre de Jésus Christ.

Fort de notre double appartenance aux Pères Salésiens de Don Bosco et aux Frères du Sacré Cœur, nous désirons former une communauté ouverte où chacun se sente respecté.

Une pastorale qui relie, où chacun peut s'exprimer en toute simplicité. Des temps de culture religieuse sont donnés lors des grands temps liturgiques : Noël et Pâques pour chacun sur des temps de cours.

Une pastorale qui fête, des temps forts sont proposés plusieurs fois dans l'année.

- ✓ Célébration de l'Avent
- ✓ Célébration du Jeudi Saint
- ✓ Préparation au sacrement du baptême
- ✓ Préparation au sacrement de l'eucharistie
- ✓ Fête de la Foi
- ✓ Fête du Sacré Cœur
- ✓ La Saint Jean Bosco
- ✓ Bol de solidarité

La pastorale est un lieu situé au cœur de l'établissement : **La Source**.

Les élèves et les adultes sont les bienvenus lundi, mardi et jeudi de 11h30 à 13h30. Ils sont accueillis tels qu'ils le sont, là où ils en sont.

NOS ATOUTS

Une équipe accueillante

SOINS - ACCUEIL - ECOUTE

- ♦ Une infirmière diplômée d'Etat est présente chaque jour de 8h00 à 16h40. Elle assure la permanence des soins, gère les urgences. Les élèves trouveront à l'infirmerie une personne disponible prête à les accueillir et à les écouter. Les familles peuvent la contacter directement.
- ♦ Une enseignante référente pour l'orientation afin d'accompagner les élèves dans leur projet.
- ♦ Un référent sportif, cadre éducatif, qui a en charge le suivi des élèves en cursus étude sport.

CONTACTS : PARENTS – PROFESSEURS

A chaque niveau de classe, une réunion de parents est proposée dès la rentrée, et une rencontre individuelle parents-professeurs est prévue au cours du 2^{ème} trimestre.

Chaque professeur principal assure une permanence téléphonique d'une heure par semaine. Les parents peuvent le joindre en ligne directe.

Chaque enseignant dispose d'une adresse électronique professionnelle pour faciliter le partage d'information.

CONTACTS : PARENTS – RESPONSABLE DE NIVEAU

Le responsable de niveau est joignable par mail et par téléphone en ligne directe. Les parents peuvent le rencontrer en prenant rendez-vous.

RENCONTRES : ELEVES – PROFESSEURS

Chaque professeur principal a le souci de rencontrer individuellement les élèves de sa classe pour faire le point avec eux. Un temps de vie de classe est prévu dans la semaine pour faire le point avec le groupe. Une heure de méthodologie en 6^e est inscrite dans l'emploi du temps et animée par le professeur principal.

RENCONTRES : ELEVES – RESPONSABLE DE NIVEAU

A chaque niveau de classe le responsable prend en charge la vie scolaire : accueil, suivi, orientation, discipline, encadrement.

Il est en contact permanent et direct avec les élèves de son niveau. Il assure le lien entre les élèves, les familles, les enseignants et la direction.

CARNET DE CORRESPONDANCE

Le carnet permet un dialogue constant entre les familles et le collège ainsi qu'une gestion du quotidien : absences, retards, rendez-vous, autorisations, dispenses, règlement intérieur.

Une ouverture culturelle

Le collège a le souci de s'ouvrir sur le monde qui l'entoure en proposant :

En 6^{ème}

Une journée d'intégration et de découverte du collège

Une sortie à la ferme dans le cadre de la SVT

Des sorties au théâtre

D'autres sorties sont proposées par les enseignants en fonction des projets.

En 5^{ème}

Les élèves participent à un voyage de trois jours en montagne, afin de partager un temps fort du vivre ensemble.

D'autres sorties sont proposées par les enseignants en fonction des projets.

Un voyage est proposé aux germanistes LV2.

En 4^{ème}

Proposition d'un voyage culturel en fonction des projets de la classe.

Un 1^{er} stage de découverte professionnelle pour l'ensemble des élèves en fin d'année scolaire. Un échange avec un établissement espagnol est organisé.

En 3^{ème}

Les élèves réfléchissent à leur orientation (divers intervenants, forum des métiers ...) et effectuent également un deuxième stage de découverte professionnelle afin de les sensibiliser au monde du travail et à ses exigences.

Des sorties culturelles sont aussi proposées.

Un voyage pour les germanistes de la classe bilingue est proposé en lien avec le Lycée.

Des équipements performants

EQUIPEMENTS SPORTIFS

- Salle des sports à l'intérieur de la propriété (homologuée par la Fédération de Basket)
- Gymnase avec agrès
- Terrains de basket
- Salle de tennis de table (homologuée par le Pôle tennis de table)
- Salle de musculation et de fitness
- Terrain de sport de 2000 m² qui servira de parking les soirs de réunion afin de faciliter l'accès aux parents d'élèves (entrée 9 rue Pierre Dupont)

INFORMATIQUE

- Des salles équipées de postes gérés par un serveur.
- Chaque élève dispose d'une session avec un code d'accès et un mot de passe individuel, collés dans le carnet de correspondance.
- Un visualiseur (caméra) piloté par ordinateur pour permettre la présentation d'une expérience « en direct » devant un groupe (S.V.T., Physique...)
- Toutes les salles sont équipées de tableaux blancs vidéo projetables, de vidéoprojecteur, d'ordinateur pour permettre les séquences de cours sous forme audiovisuelle.

EQUIPEMENTS TECHNIQUES

- Les laboratoires de Physique-Chimie et de Sciences de la Vie et de la Terre
- La salle d'Arts Plastiques
- La salle d'Education Musicale
- Les salles de langues, équipées de tablettes numériques
- Les livres sont en version numérique pour alléger les cartables. Les livres papier restent au collège
- Les salles informatiques

Toutes nos salles sont équipées de vidéoprojecteurs et reliées à Internet.

CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION

Le CDI est un lieu de lecture, de travail et de recherches.

- Il est ouvert tous les jours de la semaine.
- Les élèves y ont un accès sur la pause méridienne et lors de projets avec un enseignant.

RESTAURATION

Notre espace restauration nous permet d'accueillir un grand nombre d'élèves dans un climat agréable et convivial. (menus consultables sur le site du collège www.slsb.fr)

Des instances à votre service

COMMUNICATION AUX FAMILLES

Notre site www.slsb.fr est mis à jour régulièrement pour vous informer des temps forts de l'établissement.

COMMISSION RESTAURANT SCOLAIRE

Cette commission se réunit une fois par période. Composée de représentants des élèves de chaque niveau de classe, de parents d'élèves et du responsable de la restauration, elle est animée par le directeur adjoint du Collège. Son objectif est de recueillir les remarques et suggestions des convives.

ASSOCIATION SPORTIVE

L'Association sportive du collège propose aux élèves des activités sportives dans le cadre de l'U.G.S.E.L. (voir les activités après 13h45)

APEL

Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre : www.apel.asso.fr

L'association de parents d'élèves travaille en étroite collaboration avec le centre scolaire et s'investit dans différentes commissions. apelslsb@gmail.com

OGEC SAINT-LOUIS / SAINT-BRUNO

Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique du Centre Scolaire Saint-Louis/Saint-Bruno

C'est une association (loi 1901) composée de bénévoles qui est chargée d'assurer par tous les moyens appropriés conformes à la législation en vigueur, la gestion économique, financière, matérielle et sociale du collège en liaison avec la cheffe d'établissement.

Règlement Intérieur Année scolaire 2023-2024

Ce document écrit a pour but d'informer les familles du règlement qui régit la vie des élèves au collège.

Nous estimons qu'avant d'inscrire définitivement son enfant, la famille doit connaître les dispositions indiquées afin de faire un choix en connaissance de cause.

Après lecture de ce document, l'élève et ses responsables légaux s'engagent par leur signature à respecter le règlement intérieur et, par voie de conséquence, le caractère propre de l'établissement. Nous invitons donc chacun à une réelle prise de conscience des droits et devoirs qu'implique toute vie en communauté. La relation adultes-jeunes doit être respectueuse sans être égalitaire, car elle reste une relation d'éducation.

Cette éducation, nous la voulons à l'image de la volonté pédagogique des Frères du Sacré-Cœur (Fondateurs de l'établissement) et des Salésiens de Don Bosco (Tutelle), c'est-à-dire, une éducation qui vise **la formation intégrale** de la personne humaine.

La Direction

Voici les points sur lesquels nous vous demandons de vous engager avec nous :

Le respect est le mot clé de notre règlement.

1 - Respect du carnet de liaison :

C'est un document important et indispensable. Il doit rester impeccable. En cas de perte ou de détérioration, l'élève devra s'en procurer un nouveau. S'il n'a pas son carnet de liaison, l'élève ne pourra pas quitter le collège avant 16h40.

2 - Respect des horaires :

La semaine est organisée sur 5 jours.

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 7h55 à 16h40

Mercredi : de 7h55 à 11h55 / 12h50.

Le non-respect des horaires perturbe gravement la vie collective. Tout retard sera enregistré par le responsable de niveau qui pourra être amené à prendre une sanction.

Lorsqu'ils ne sont pas en cours, les élèves sont pris en charge en étude par un responsable de niveau ou un surveillant.

Les élèves ne peuvent pas sortir du collège entre 7h55 et 16h40 les lundis, mardis, jeudis, vendredis, entre 7h55 et 12h50 les mercredis, sans autorisation écrite des parents visée par le responsable de niveau. Les présences sont contrôlées. Si une absence non justifiée est remarquée au cours de la 1^{ère} heure, les parents sont prévenus dans la demi-journée.

3 – Respect des droits des élèves :

Tout élève a droit au respect de son intégrité physique et de sa liberté de conscience.

Tout élève a droit au respect de son travail et de ses biens.

Tout élève dispose de la liberté d'exprimer son opinion à l'intérieur de l'établissement, dans un esprit de tolérance et de respect d'autrui.

Les élèves ont un droit de représentation par des délégués élus dans chaque classe.

Chaque élève a le droit d'être informé des exigences et des critères d'évaluation des enseignants.

4 – Respect d'une exigence de travail et de comportement :

En cas de manquement dans le comportement, l'élève reste au collège jusqu'à 16h40 quel que soit son emploi du temps (EDT). Le responsable de niveau prévient la famille et le référent sportif le cas échéant.

En cas de travail non fait ou non présenté, l'élève reste au collège jusqu'à 16h40 quel que soit son emploi du temps. Le professeur prévient la famille et le référent sportif le cas échéant.

5 – Respect de la Charte informatique du collège signée au moment de l'inscription ou réinscription.

6 – Respect d'un bien commun :

La propriété et les locaux sont quotidiennement entretenus pour la qualité du cadre de vie et pour le confort d'apprentissage des élèves.

Ce bien commun appartient à tous et doit être respecté par tous.

En cas de dégradation, l'élève fautif sera sanctionné et la responsabilité financière de ses parents sera engagée.

7 – Respect d'une discipline :

Toute forme de violence verbale, physique ou tout manquement du droit à l'image envers un autre élève ou un membre du personnel de l'équipe éducative constitue une faute grave qui peut entraîner des sanctions allant jusqu'à la convocation d'un conseil de discipline.

Au-delà des règles de vie collective qui régissent chaque lieu, pour permettre le « vivre-ensemble », l'équipe éducative du collège sera particulièrement vigilante sur la tenue vestimentaire.

Le collège est avant tout un lieu de travail : les responsables de niveau se réservent le droit d'intervenir lorsqu'un élève porte une tenue jugée incorrecte ou inadaptée.

L'élève doit être tête nue à l'intérieur de l'établissement. Le port de tenues par lesquelles les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Afin de ne pas perturber le travail des élèves et d'éviter les vols, les téléphones portables, les casques et écouteurs sont strictement interdits dans l'établissement. Si malgré cette interdiction un élève en apporte et l'utilise, il sera confisqué.

Les trottinettes et skates ne doivent en aucun cas être utilisés à l'intérieur du collège, un parking est prévu à cet effet. (Prévoir un cadenas)

En cas de vol l'établissement ne peut être tenu pour responsable.

Il est formellement interdit de fumer ou vapoter à l'intérieur et aux abords de l'établissement.

Il est formellement interdit d'introduire dans l'établissement des substances ou objets qui n'ont pas d'utilité dans un collège.

Tout manquement pourra être sanctionné.

- **Les sanctions**

Elles ont pour finalité de promouvoir une attitude responsable de l'élève et de le mettre en situation de s'interroger sur sa conduite en prenant conscience de ses actes. Un élève peut être consigné en étude, faire des travaux d'intérêt général, ou être exclu temporairement. Le responsable de niveau en accord avec la direction décide de la sanction, de sa date et de sa durée. Celle-ci ne peut être remise en cause.

- **Le conseil de discipline**

Si malgré ces sanctions, l'élève ne modifie pas son comportement, la cheffe d'établissement (ou son adjointe) du collège se donne le droit de réunir un conseil de discipline. Ce conseil est présidé par la cheffe d'établissement (ou son adjointe). L'enfant et ses parents sont convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception. L'élève peut être assisté par la personne de son choix appartenant aux membres de l'équipe éducative du collège.

La cheffe d'établissement (ou son adjointe) peut prendre une mesure conservatoire à l'égard d'un élève dans l'attente de la réunion du conseil de discipline notamment en lui interdisant l'accès à l'établissement.

8 - Respecter un engagement financier :

Un acompte est demandé à l'inscription et ne sera pas remboursé en cas de désistement.

Les familles s'engagent à verser à l'OGEC Saint-Louis/Saint-Bruno les frais de scolarité, de pension et de demi-pension selon l'annexe financière.

En cas de non-paiement, le dossier financier sera transmis à un service de contentieux et la famille se verra refuser la réinscription de son enfant.

Le respect de ce règlement conditionne le maintien de votre enfant dans l'établissement

NOM, Prénom (élève) :Classe :

Signature des
Responsables légaux
(Lu et approuvé)

Signature de l'élève
(Lu et approuvé)

Signature de la cheffe
d'établissement
(Lu et approuvé)

Tarifs réévalués chaque année

ENGAGEMENT FINANCIER pour l'année scolaire 2023-2024

Les tarifs 2023-2024 du Collège Saint Louis Saint Bruno sont les suivants :

<u>TARIFS APPLICABLES</u> en 2023/2024	<u>COÛT ANNUEL TOTAL</u>		
	PLEIN TARIF	TARIF PARTENAIRES SPORTIFS	
CONTRIBUTION FAMILLES (Externat) Frais fixes compris	1 211 €		1 090 €
CONTRIBUTION FAMILLES 1 211 € Demi-Pension 1 Jours ✔ 246 €	1 457 €	1 090 € 221 €	1 311 €
CONTRIBUTION FAMILLES 1 211 € Demi-Pension 2 Jours ✔ 492 €	1 703 €	1 090 € 443 €	1 533 €
CONTRIBUTION FAMILLES 1 211 € Demi-Pension 3 Jours ✔ 738 €	1 949 €	1 090 € 664 €	1 754 €
CONTRIBUTION FAMILLES 1 211 € Demi-Pension 4 Jours ✔ 984 €	2 195 €	1 090 € 886 €	1 976 €
CONTRIBUTION FAMILLES 1 211 € Demi-Pension 5 Jours 1 230 €	2 441 €	1 090 € 1 107 €	2 197 €
CONTRIBUTION FAMILLES Demi-Pension 5 Jours INTERNAT (repas du soir, nuitée, petit déjeuner)		1 090 € 1 107 € 3 051 €	5 248 €
CONTRIBUTION FAMILLES Demi-Pension 5 Jours INTERNAT (repas du soir, nuitée, petit déjeuner) INTERNAT DIMANCHE SOIR		1 090 € 1 107 € 3 051 € 1 134 €	6 382 €

Ces tarifs comprennent :

- **la scolarité**, l'internat pour les partenaires sportifs uniquement. Tout trimestre commencé est dû dans son entier.

- La demi-pension :

Une fiche d'inscription à la demi-pension sera remise à votre enfant le jour de la rentrée. La facturation sera établie en fonction de vos choix remplis sur cette fiche.

Le coût des repas exceptionnels est de 7.35€.

Seule une absence d'au moins une semaine consécutive donne droit à une déduction financière.

L'association des parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la direction de l'établissement, de l'organisation de l'enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de

l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services. L'adhésion à l'APEL inclut l'abonnement à la revue mensuelle "Famille et Education".

La cotisation est de 25€ par famille pour l'année scolaire. Elle sera notifiée sur la facture annuelle de septembre.

- La Contribution au fonds de solidarité Don Bosco (tutelle)

Voir la circulaire

« TOUS UNIS POUR L'EDUCATION - FONDS DE SOLIDARITE »

- L'assurance scolaire

L'assurance scolaire est comprise dans la ligne contribution famille. Il est donc inutile d'en souscrire une indépendante.

- La facturation :

Une facture annuelle est mise en ligne fin septembre sur le site Ecole Directe. Des factures intermédiaires seront émises en fin de trimestre pour la régularisation de la demi-pension et de l'internat, en cas d'absence prolongée pour une maladie d'une durée d'au moins 5 jours consécutifs dûment constatée par certificat médical. Tous les livres non rendus et le matériel détérioré seront facturés.

Vous pouvez consulter votre compte et vos factures sur le site ECOLE DIRECTE, dans votre Espace Famille (avec vos identifiants adultes).

ATTENTION : si vous souhaitez recevoir une facture papier, vous devez en faire la demande auprès de la Comptabilité (c.husson@slsb.fr).

- Modalités de paiement, vous avez le choix entre :

- les prélèvements mensuels : 9 échéances du 05 octobre au 05 juin

Pour ce mode de règlement vous devez saisir votre IBAN en ligne pour générer un mandat SEPA. Tout impayé devra obligatoirement être réglé avant le prélèvement suivant. Des frais bancaires seront réclamés au payeur.

- soit en 3 paiements trimestriels : 5/10 - 05/02 - 05/05 par Carte Bleue (paiement en ligne sur le site Ecole Directe) ou par chèques libellés à l'ordre de l'OGEC Saint Louis Saint Bruno. En cas de rejet d'un chèque non solvable (chèque impayé), les frais bancaires correspondants sont réclamés au payeur.

Toute famille pour laquelle le compte ne serait pas soldé au 15 juin 2024 se verra refuser la réinscription de son enfant pour l'année 2024/2025.

- Autres contributions obligatoires :

Activités et sorties pédagogiques obligatoires : Il peut être demandé une participation à diverses activités pédagogiques se déroulant dans l'établissement (accueil d'intervenants extérieurs en musiques, théâtre, art, etc...) ou hors de l'établissement (visite d'un musée, d'une ferme pédagogique, séance de cinéma, etc...).

Si un voyage est organisé en France ou à l'étranger, les modalités financières vous seront transmises en amont du voyage.

Des frais de 150€ sont demandés lors de l'inscription. En cas de désistement, ils sont conservés. Toutefois, Ils sont déduits sur la facture annuelle de septembre.

